

64

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 25 novembre 2003 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombr e de membres en exercice : 15**Nombr e de membres présents : 14***Présen ts :**

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	Mme LEMBERGER (Suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	-MME FISCHER	- BASTIAN

Invités :*MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.***Excusés :** *MM VONAU, LOGEL, WALTER,, WEISBECKER, TROG***7a) Contrat Temps libre.****- Approbation contrat temps libre (CAF).**

Le contrat temps libre (CTL) est proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin pour une durée de trois ans (dans le cadre d'un dispositif national).

Il concerne les jeunes de 6 à 18 ans.

Dans le cadre de ce contrat la CAF intervient sur le financement du deuxième poste d'animateur socioculturel, du renforcement des actions CLSH, d'information et de formation, et de la mise en place de nouvelles gardes périscolaires.

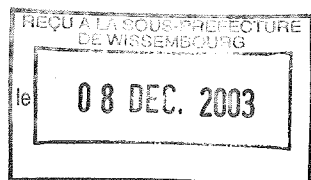
Le financement accordé par la CAF est de 54% des dépenses nouvelles engagées par les collectivités (après déduction des participations des parents et des autres subventions).

Ce contrat fera l'objet d'avenants dès mise en place de gardes périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le contrat temps libre conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin pour la période 2003 à 2006 et pour le territoire des deux communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn

- de s'engager à contribuer au financement du contrat avec la communauté de communes de la vallée de la Sauer selon la clef de répartition convenue dans la convention de développement unitaire, soit 22% pour la communauté de communes de Pechelbronn et 78% pour la communauté de communes de la vallée de la Sauer
- de donner délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes de la vallée de la Sauer pour sa signature et son exécution.



Pour copie conforme,
MERKWILLER-PECHELBRONN, le 3 décembre 2003
Le Président,
Armand BRACONNIER

